

Compte-rendu de réunion

Collège départemental consultatif

Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA)

Campagne 2024

Mercredi 22 mai 2024 à 14h30

Salle Verlaine

Préfecture de la Moselle

La réunion se déroule simultanément en présentiel et en visioconférence.

Ordre du jour :

Avis du collège départemental consultatif sur la proposition de répartition de l'enveloppe départementale 2024 du FDVA, volet 2 « fonctionnement – actions innovantes ».

Personnes présentes :

Présidence :

- **M. Richard Smith**, Secrétaire Général de la préfecture de la Moselle, représentant M. le Préfet de la Moselle ;

Membres du collège :

- **Mme Catherine Belrhiti**, Sénatrice de la Moselle ;

- **M. Laurent Jacobelli**, Député de la Moselle ;

- **M. Gaétan Benimeddourene**, Représentant des maires des communes et des présidents d'EPCI, Maire de Château-Salins ;

- **Mme Martine Gerville**, Directrice de la Fédération départementale des centres sociaux ;

- **Mme Agnès Raffin**, Présidente du Comité Olympique et Sportif de Moselle ;

- **M. Jean-Pierre Tondon**, Administrateur, représentant Mme Véronique Michel, présidente de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Moselle.

Personnes excusées :

- **M. Pierre Cuny** (absent, excusé), Maire de Thionville ;

- **M. Jean-Marie Mizzon**, (absent, excusé), Sénateur de la Moselle ;
- **Mme Isabelle Rauch**, (absente, excusée), Députée de la Moselle ;
- **M. Nicolas Serry** (absent, excusé), Délégué du Préfet de Thionville ;
- **M. Patrick Weiten** (absent, excusé), Président du Conseil Départemental de la Moselle ;
- **M. Marc Zingraff** (absent, excusé), Maire de Sarreguemines.

Le quorum étant atteint (moitié au moins des membres présents), le collège départemental consultatif peut délibérer valablement.

Participent à la réunion pour le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Moselle (service instructeur du FDVA) :

- **M. Grégory Prémon**, Directeur Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Moselle ;
- **Mme Valérie Fonkenell**, conseillère d'animation sportive ;
- **Mme Agnieszka Piatczak**, conseillère d'éducation populaire et de jeunesse.

Points abordés :

1. Propos introductifs de M. Smith ;
2. Propos introductif de M. Prémon ;
3. Présentation de la campagne départementale FDVA : Mme Piatczak ;
4. Validation des dossiers retenus ;
5. Répartition du reliquat de l'enveloppe ;
6. Clôture de la réunion.

1. Propos introductifs de M. Smith

Monsieur Smith remercie les membres du collège départemental consultatif pour leur présence qui permettra d'attribuer le montant de la subvention qui est proche des 500 000 euros.

Cette réunion est un moment d'échange important pour le développement de la vie associative, il permettra le meilleur arbitrage possible pour répartir l'enveloppe. Le volume substantiel de demande est important avec un travail d'instruction fait par la DSDEN 57.

2. Propos introductifs de M. Prémon

Monsieur Prémon remercie le service instructeur pour son travail préparatoire et propose à Mme PIATCZAK de rappeler très rapidement les objectifs du FDVA.

3. Présentation de Mme Piatczak

- Rappel des objectifs et des critères d'éligibilité dans le cadre de l'appel à projet du Fonds pour le Développement de la Vie Associative.

- Éléments du bilan de la campagne du FDVA 2024 :
 - La campagne a débuté le 5 janvier 2024, une vérification de l'éligibilité ainsi que de la complétude des dossiers a été menée et pour certains dossiers une relance pour complément d'éléments de dossier a été effectuée pour permettre l'instruction des dossiers. Il est également précisé que la réunion de la commission régionale se tiendra dans la semaine du 17 au 21 juin 2024.
 - Pour l'ensemble des départements du Grand Est, l'enveloppe s'élève à **4 340 214 €** dont une enveloppe départementale de **494 413 €** pour la Moselle. La première dotation d'un montant de **209 196 €** a été modifiée avec une dotation complémentaire issue de la récupération de comptes bancaires inactifs soumis à la déchéance trentenaire d'un montant de **285 217 €** ;
 - L'ensemble des demandes FDVA en Moselle s'élève à 2 182 447 € ;
 - Les subventions s'inscrivent dans un seuil minimal de 750 euros et un plafond maximal de 15 000 € ;
 - 375 demandes ont été réceptionnées et 219 demandes ont été retenues. Parmi elles, 62 projets sont portés par de petites associations rurales (moins 2 ETPT) ;
 - 17 associations ont été jugées non éligible car non satisfaisant aux critères du « tronc commun » (répondre à un objet d'intérêt général, présenter un mode de fonctionnement démocratique, garantir la transparence financière) ;
 - Compte tenu leur objet, 35 demandes n'ont pas été jugées éligibles (demande portant uniquement sur un achat ou des travaux, demande portant sur une formation) ;
 - Le montant moyen des demandes s'élève au total à 4 824 €. Le montant moyen des subventions proposées s'élève au total à 2 172 €.

Mme Piatczak précise la répartition des demandes reçues et retenues en fonction de la nature d'activité et par le secteur géographique. Il est précisé que des associations se répartissant sur tout le département de la Moselle ont sollicité une subvention (les associations demandeuses sont situées dans la totalité des structures intercommunales du département).

Suite aux interrogations des membres du collège, Mme Piatczak a apporté des informations complémentaires sur les modalités d'instruction des dossiers et sur les critères d'éligibilité.

4. Validation des dossiers retenus

Un premier tableau comportant 219 projets est remis aux membres du collège.

Ce tableau reproduit les structures ayant été retenues pour être soumises à l'avis du collège, après instruction d'une équipe composée des 8 agents du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de la Moselle.

Un second tableau comportant 193 demandes refusés et 15 projets en doublon est également soumis aux membres du collège.

Mme Piatczak informe les membres du collège d'un changement concernant le dossier de l'association New Basket Sarrebourg. En effet, l'association a informé le service instructeur de

son incapacité de réaliser le projet pour lequel il sollicite la subvention. Mme Piatczak propose de maintenir la subvention proposée et la requalifier en subvention de fonctionnement.

Mme Belrihti apporte des éléments complémentaires à ce dossier.

Les membres du collège valident cette proposition.

A la demande des membres du collège, Mme Piatczak apporte des éléments complémentaires relatifs aux dossiers déposés par les associations « Foyer Rural de Moyenvic » et « Académie Musicale Hayangeoise » ainsi que par la structure « EARL Ecurie La Cantera ».

A l'issue du débat relatif aux demandes refusées, les membres du collège valident la sélection de 219 projets pour un montant global de **475 663 €**.

5. Répartition du reliquat de l'enveloppe

Un reliquat de 18 750 € est à affecter entre plusieurs associations au choix du collège.

Les fiches descriptives des associations concernées ont été transmises aux membres du collège avant la réunion.

Mme Piatczak présente les associations suivantes et fournit des informations complémentaires afin d'éclairer les membres du collège :

- Association départementale des Restaurants et Relais du Cœur ;
- Association du Fort de Metz Queuleu pour la mémoire des internes déportées et la sauvegarde du site ;
- Comité départemental des médailles de la jeunesse et des sports de la Moselle ;
- Fil de terre ;
- Moselle River 1944 ;
- Union générale sportive de l'enseignement libre 57.

Tous les dossiers remplissent les critères d'éligibilité. Toutefois, les projets présentés nécessitent une étude approfondie et appellent l'expertise des membres du collège.

Le débat est engagé entre les membres du collège qui échangent leurs réflexions et observations puis émettent des propositions.

Après le débat :

- 1) Deux projets sont définitivement retenus :

Association	Commune	Somme retenue par le collège départemental
Association du Fort de Metz Queuleu pour la mémoire des internes déportées et la sauvegarde du site	METZ	2 000 €
Fil de terre	FAULQUEMONT	3 000 €

- 2) Les membres du collège décident de ne pas retenir les propositions de subvention en faveur des 4 associations suivantes : Association départementale des Restaurants et Relais du Cœur, Comité départemental des médailles de la jeunesse et des sports de la Moselle, Moselle River 1944 et Union générale sportive de l'enseignement libre 57.

- 3) Les membres du collège procèdent à l'examen du dossier de l'association Académie Musicale Hayangeoise. Après analyse des éléments d'instruction, le collège décide d'attribuer la somme 4000 € pour soutenir le projet intitulé « Découverte de la musique pour les enfants de 8 à 10 ans, sans connaissance de la musique » porté par l'association.

A l'issue des débats, la somme de 9 750 € reste à disposition du collège départemental.

Mme Piatczak présente deux solutions permettant de répartir le reliquat de l'enveloppe : organisation d'une consultation complémentaire par voie électronique ou répartition du reliquat parmi les projets déjà soutenus. Les membres du collège valident la proposition d'abonder les projets retenus. La répartition de la somme de 9 750 € est confiée au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

6. Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h05.

Monsieur Smith remercie les services de la DSDEN pour la qualité du travail d'instruction réalisé.

Pour le préfet,
Le secrétaire général,


Richard Smith

